
CONCOURS EXTERNE ouvert aux SPV
DE CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS 2023

1^{ère} Epreuve d'admissibilité

UN QUESTIONNAIRE A CHOIX MULTIPLES A PARTIR D'UN TEXTE OU DOSSIER
DOCUMENTAIRE

Durée : 1 h 00

Coefficient : 1

A lire attentivement avant de traiter le sujet

Ce sujet comprend 6 pages (dont cette page de consignes).

Il est composé d'un texte et de 28 questions à choix multiples.

Barème :

Il y a une ou plusieurs réponse(s) possible(s) par question.

Chaque question vaut 1 point. Celui-ci sera attribué seulement si la ou les réponses exactes sont toutes sélectionnées.

L'absence de réponse à une question vaudra 0 point.

Une pénalité de - 0,5 point sera appliquée à une question en cas de mauvaise réponse ou de réponse incomplète.

Le nombre de points obtenus à cette épreuve sera ramené à une note sur 20.

NE PAS DESAGRAFER LE SUJET

Les politiques publiques de lutte contre l'abus d'alcool

Publié en ligne le 18 mars 2023 - [Alcool](#) -

Cet article est extrait de « [Enjeux économiques et politiques publiques de lutte contre la consommation nocive d'alcool en France](#) », *Santé Publique*, 2016/4, 28 :461-70. Avec l'autorisation de l'auteure.

Si, en termes de décès, les risques de long terme excèdent les risques de court terme, les politiques de lutte contre l'abus d'alcool se sont toutefois majoritairement attachées à lutter contre les risques de court terme (répression de l'ivresse, prévention routière, etc.), en négligeant en partie les risques de long terme. Toutefois, puisque les adolescents sujets aux alcoolisations ponctuelles importantes sont plus susceptibles, une fois adultes, de présenter une dépendance à l'alcool, la lutte contre les risques de court terme permet d'agir, en partie, en prévention des risques de long terme.

En population générale

Les ordonnances du 29 novembre 1960 énoncent que l'objectif que doit poursuivre l'État réside dans la modération des usages, seule la consommation excessive d'alcool est considérée comme nocive [...]. La publicité pour les boissons alcooliques du cinquième groupe est interdite, de même que la publicité dans les enceintes sportives. Mais, en 1980, la Commission des communautés européennes condamne la République française pour réglementation discriminatoire de la publicité des boissons alcooliques. La Commission fait valoir que le régime de publicité a été mis en place de façon à prohiber ou à limiter la publicité pour les produits alcooliques importés et à favoriser la publicité pour les produits nationaux concurrents. Si la publicité pour l'alcool est interdite sur les chaînes télévisées publiques, la libéralisation des ondes en 1981 voit naître des chaînes privées non soumises à la même réglementation. Ainsi, en 1984, la Cinq obtient une autorisation de diffuser des publicités en faveur des alcools à moins de neuf degrés. Cette autorisation s'étend peu à peu à TV6, Canal+ et TF1. Mais la loi n° 87-588 du 30 juillet 1987, dite loi Barzach, interdit la publicité pour toute boisson alcoolique de plus de un degré sur les chaînes de télévision publiques et privées.

La loi Évin de 1991

La loi n° 91-32 du 10 janvier 1991, dite loi Évin, vise à dissuader « *les consommations excessives ou inadaptées* ». La loi Évin interdit la publicité directe ou indirecte en faveur des boissons alcooliques, exception faite pour la publicité dans la presse écrite et par radiodiffusion. Lorsque la publicité pour l'alcool est autorisée, elle doit s'accompagner du message : « *L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.* » Cette loi entend aussi lutter contre la consommation d'alcool dans les enceintes sportives, interdisant les buvettes et la publicité dans les stades, piscines et terrains de sport.

La loi Évin a ensuite été prolongée par différentes mesures réglementaires. Avec la loi du 6 décembre 1993, l'ivresse dans les enceintes sportives devient un délit pouvant être puni de peine de prison, notamment en cas de violences. La délibération n° 2008-51 du 17 juin 2008 renforce l'interdiction de publicité en faveur des boissons alcooliques. Mais, ne sont pas constitutifs d'une publicité indirecte ni d'une propagande « *les reportages évoquant directement ou indirectement la production d'alcool, notamment le vin, dans la mesure où l'œnologie et la viticulture relèvent du patrimoine national ou encore l'information sur des événements saisonniers à forte notoriété tels que la mise en vente du "Beaujolais nouveau"* ».

La loi Évin progressivement affaiblie

Toutefois, sous le poids de l'industrie alcoolière, la loi Évin est progressivement affaiblie. Si le décret du 26 août 1992 prévoit une dérogation annuelle [par club] de la vente d'alcool dans les enceintes sportives, le décret du 8 août 1996, dit « *amendement buvette* », porte ce nombre de dérogations annuelles à dix. De plus, le projet de la loi d'orientation agricole du 17 octobre 2005 prévoit la création d'un conseil de modération et de prévention sur les risques liés à l'alcool, conseil devant être consulté lors de projets de campagne de communication publique sur la consommation de boissons alcooliques. En réaction, Philippe Martin – député de la Marne – déclare que la création de ce conseil permettra de « *modérer les campagnes de prévention parfois discriminatoires envers les producteurs de vins et de champagne* ».

Ensuite, la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé

et aux territoires (HPST), autorise la publicité pour l'alcool sur Internet, à l'exception des sites destinés à la jeunesse, au sport et à l'activité physique. Enfin, le 15 septembre 2015, est adopté un amendement à la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi Macron. Proposé par Roland Courteau – sénateur de l'Aude – cet amendement redéfinit les contours de la loi Évin. En différenciant information et publicité, cet amendement assouplit l'évocation de l'alcool dans l'information médiatique et œnotouristique. Les contenus relatifs à une région de production ou une indication géographique liés à une boisson alcoolique ne sont alors plus considérés comme de la publicité. En réaction, plusieurs addictologues et associations de santé sont venus dénoncer les conséquences sanitaires de cet amendement, à l'image de Fédération Addiction, énonçant que « *l'histoire retiendra que la régulation qu'avait préservée une loi de santé a été détruite par une loi économique dite "de croissance et d'activité"* »

Les populations vulnérables

Différentes politiques publiques ont cherché à protéger les populations les plus vulnérables à l'alcool telles que les mineurs et les femmes enceintes. Concernant la protection des mineurs, la loi Théophile Roussel de 1873 dispose que les débitants d'alcool ayant servi de l'alcool à des mineurs encourent une amende et jusqu'à l'emprisonnement si le mineur est ivre. Puis, la circulaire du 8 août 1956 restreint la consommation de boissons alcooliques dans les cantines et internats scolaires. La volonté de protéger les plus jeunes s'affirme par l'ordonnance de 1959 qui interdit aux mineurs de moins de 20 ans la consommation de boissons distillées dans les débits de boissons, la vente à emporter étant autorisée dès 16 ans. Toutefois, la vente de boissons fermentées (vin, cidre, poiré, bière, hydromel) est permise pour les mineurs de 12 ans et plus.

La loi n° 2004-806 du 9 août 2004, relative à la politique de santé publique, instaure une taxation sur les boissons alcooliques aromatisées, aussi appelés prémix.

Ensuite, la loi HPST [de 2009] interdit la vente et l'offre gratuite d'alcool aux mineurs de moins de 18 ans. Cette loi marque aussi la fin des *open bar* – consommation d'alcool à volonté contre le paiement d'un forfait –, des opérations de distribution gratuite d'alcool et impose aux débits de boissons pratiquant des *happy hours* de proposer également des boissons non alcoolisées à prix réduits.

Pour les femmes enceintes, les politiques publiques de lutte contre les méfaits de l'alcool visent à protéger le fœtus. La consommation d'alcool au cours de la grossesse peut provoquer un syndrome d'alcoolisation fœtale se traduisant, chez l'enfant, par un retard de croissance, des anomalies du système nerveux central ou encore des anomalies crâniocfaciales. Le 2 octobre 2006, en dépit d'une forte opposition parlementaire, est adopté un arrêté imposant l'inscription d'un message à caractère sanitaire préconisant l'absence de consommation d'alcool pour les femmes enceintes sur les étiquettes des boissons alcooliques.

1. Quels risques sont causés par l'alcool ?
 - A. Des risques de court terme
 - B. Des risques de long terme
 - C. Aucun risque en particulier
2. Quel est l'objectif de la loi Evin ?
 - A. Interdire la consommation d'alcool
 - B. Encourager la consommation d'alcool
 - C. Dissuader les consommations excessives
3. La publicité pour l'alcool dans les stades...
 - A. A toujours été interdite
 - B. Est interdite depuis 1960
 - C. Est autorisée
4. Dans quel(s) média(s) la publicité pour l'alcool est-elle autorisée actuellement ?
 - A. La radio
 - B. La télévision
 - C. La presse écrite
5. Quelles sont les populations les plus vulnérables à l'alcool ?
 - A. Les femmes enceintes
 - B. Les mineurs
 - C. Les personnes âgées
6. De quand date l'interdiction des distributions gratuites d'alcool ?
 - A. 1991
 - B. 2004
 - C. 2009
7. Quel est le risque évoqué dans le paragraphe relatif à la consommation d'alcool pour les femmes enceintes ?
 - A. Des complications dans la grossesse
 - B. Un syndrome d'alcoolisation fœtale
 - C. Des dépressions
8. Qu'est-ce que l'œnologie ?
 - A. L'étude des risques de l'alcool
 - B. La science du vin
 - C. Le nom savant de la viticulture
9. Dans les cantines scolaires...
 - A. L'alcool a toujours été interdit
 - B. Il n'y avait pas de restriction légale avant 1956
 - C. L'alcool est autorisé pour les mineurs
10. Quel est l'objectif des lois sur l'alcool ?
 - A. Encourager la consommation
 - B. Interdire toute consommation
 - C. Eviter les usages excessifs

11. Que veut dire « *la modération des usages* » ?
- A. Avoir une consommation raisonnable
 - B. Ne boire que certains types d'alcool
 - C. Ne boire qu'en certaines circonstances
12. En 1986, à la télévision...
- A. On ne peut pas voir de publicité pour les boissons alcoolisées
 - B. On peut en voir seulement à certaines heures
 - C. On peut en voir seulement sur certaines chaînes
13. « *sous le poids de l'industrie alcoolière* », que veut dire cette expression ?
- A. Les volumes d'alcool sont importants en France
 - B. Les industriels alcooliers ont de l'influence politique
 - C. Le but de l'industrie alcoolière est de faire prendre du poids aux consommateurs
14. Qu'est-ce que « *l'amendement buvette* » ?
- A. Une autorisation d'ouvrir des buvettes dans les stades
 - B. Une dérogation à la loi Evin
 - C. Une interdiction des buvettes dans les stades
15. Qu'est-ce qu'un prémix ?
- A. Une boisson alcoolique aromatisée
 - B. Un cocktail sans alcool
 - C. Une musique diffusée dans les bars
16. Que peut-on dire de cet article ?
- A. Il est informatif
 - B. Il retrace l'historique des politiques de santé en matière d'alcool
 - C. Il encourage la consommation d'alcool
17. Quelle(s) population(s) semble(nt) visée(s) par la loi H.P.S.T. de 2009 ?
- A. Les femmes enceintes
 - B. Les mineurs
 - C. Les consommateurs excessifs d'alcool
18. Dans le dernier paragraphe, que veut dire « *en dépit d'une forte opposition parlementaire* » ?
- A. Malgré une forte opposition parlementaire
 - B. Encouragé par une forte opposition parlementaire
 - C. Grâce à une forte opposition parlementaire
19. La publicité pour l'alcool sur Internet est-elle autorisée ?
- A. Non
 - B. Oui, sur tous les sites
 - C. Oui mais avec des restrictions
20. Selon l'article, quels sont les freins à la politique de lutte contre l'abus d'alcool ?
- A. Les producteurs de boissons alcoolisées veulent faire de la publicité
 - B. Les députés veulent modérer les interdictions de publicité
 - C. Les consommateurs refusent de freiner leur consommation

21. Les reportages sur les boissons alcoolisées à la télévision sont-ils autorisés ?
- A. Oui
 - B. Non
 - C. Seulement à certaines heures
22. « *l'œnologie et la viticulture relèvent du patrimoine national* » veut dire que...
- A. La France produit de l'alcool depuis longtemps
 - B. La production d'alcool français est considérée comme importante pour le pays
 - C. Le vin est produit par l'Etat
23. Une émission télévisée peut :
- A. Faire un reportage sur un vigneron
 - B. Comparer les différentes marques d'alcool en les citant
 - C. Présenter les dangers de l'alcool
24. L'auteur de l'article donne-t-elle son avis ?
- A. Non, ce sont des explications sans avis personnel
 - B. Oui, elle dit clairement que l'alcool est dangereux
 - C. Oui car elle ne donne pas les points positifs de l'alcool
25. Donnez un synonyme de « *préconisant* ».
- A. Ordonnant
 - B. Recommandant
 - C. Interdisant
26. Depuis quand existe-t-il des lois pour protéger les mineurs de l'alcool ?
- A. Le XVIIIème siècle
 - B. Le XIXème siècle
 - C. Le XXème siècle
27. En 2009, les Happy Hours...
- A. Ont été interdites
 - B. Ont obligatoirement proposé des boissons non alcoolisées à prix réduit
 - C. Ont été créées
28. Que veut dire « *discriminatoires* » dans le texte ?
- A. Qui porte préjudice en ne faisant pas de distinction
 - B. Qui est criminel
 - C. Qui entretient une confusion

CONCOURS EXTERNE ouvert aux SPV
DE CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS 2023

2^{ème} Epreuve d'admissibilité

QUESTIONNAIRE À CHOIX MULTIPLES PORTANT SUR LES ACTIVITÉS ET COMPÉTENCES
DE L'ÉQUIPIER DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Durée : 1 h 00
Coefficient : 1

A lire attentivement avant de traiter le sujet

Ce sujet comprend 8 pages (dont cette page de consignes).

Il est composé d'un texte et de 49 questions à choix multiples.

Barème :

Il y a une ou plusieurs réponse(s) possible(s) par question.

Chaque question vaut 1 point. Celui-ci sera attribué seulement si la ou les réponses exactes sont toutes sélectionnées.

L'absence de réponse à une question vaudra 0 point.

Une pénalité de - 0,5 point sera appliquée à une question en cas de mauvaise réponse ou de réponse incomplète.

Le nombre de points obtenus à cette épreuve sera ramené à une note sur 20.

NE PAS DESAGRAFER LE SUJET

1. Parmi ces matériels, quel est celui qui permet de dévier une corde ou réduire une charge ?
 - A. Un sac de transport
 - B. Une corde
 - C. Une poulie

2. Quelle est la hauteur maximale autorisée avec le L.S.P.C.C. entre 2 points ?
 - A. Le double de la longueur de la corde
 - B. La longueur utile de la corde
 - C. La moitié de la corde

3. L'échelle numérique d'une carte indique 1/25 000ème. D'après cette information :
 - A. 4 cm sur la carte correspondent à 1 km dans la réalité
 - B. 1 cm sur la carte correspond à 250 m dans la réalité
 - C. 1 mm sur la carte correspond à 500 m dans la réalité

4. Que veut dire D.O.S ?
 - A. Directeur de l'obligation des soins
 - B. Directeur des opérations spéciales
 - C. Directeur des opérations de secours

5. Quelles sont les causes possibles de réforme des matériels textiles ?
 - A. Partie brûlée et/ou fondue
 - B. Gaine coupée et/ou usée et laissant apparaître l'âme de la corde
 - C. Une réduction de diamètre, une perte de souplesse localisée ou une hernie de l'âme

6. Qu'est-ce qu'un sauvetage ?
 - A. Action qui vise à soustraire une victime d'un danger imminent
 - B. Action qui vise à accompagner une victime d'une menace plus ou moins différée
 - C. Action qui vise à laisser une victime là où elle se trouve

7. Quand peut-on utiliser une échelle à crochets ?
 - A. Lorsque les communications existantes sont impraticables
 - B. Lorsque le temps le permet
 - C. Lorsque l'emploi d'une autre échelle est impossible dans une cour intérieure, passage étroit ou impasse

8. Les pertes de charges sont :
 - A. Inversement proportionnelles au diamètre du tuyau
 - B. Proportionnelles à la longueur de l'établissement
 - C. Proportionnelles au carré du débit

9. Les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) sont :
- A. Des collectivités territoriales
 - B. Des établissements publics administratifs
 - C. Des autorités administratives indépendantes
10. L'échelle déployée peut être portée sans la reposer au préalable afin d'être amenée à un autre point à hauteur identique :
- A. Vrai
 - B. Faux
11. Vous disposez d'une pompe électrique d'épuisement de débit $15 \text{ m}^3/\text{h}$ pour pomper un local de 12 m de long, 5 m de large et inondée sur une hauteur d'1 m. En combien de temps aurez-vous épuisé la cave ?
- A. 3h30
 - B. 4h00
 - C. 4h30
12. Quelles sont les actions que l'on retrouve dans la MGO incendie ?
- A. Reconnaissance
 - B. Restauration
 - C. Déblai
13. L'attaque d'atténuation, parfois appelée attaque transitoire ou attaque de temporisation, s'effectue :
- A. En jet droit
 - B. Depuis l'extérieur
 - C. En jet diffusé d'attaque
14. Que signifie G.P.L. ?
- A. Gaz produit lentement
 - B. Gaz de pétrole léger
 - C. Gaz de pétrole liquéfié
15. L'hydrogène sulfuré se reconnaît à son odeur...
- A. ...d'essence
 - B. ...d'alcool
 - C. ...d'œuf pourri
16. Au-dessus de la L.S.E :
- A. Il n'y a pas assez d'oxygène pour permettre la combustion du gaz
 - B. Il n'y a pas assez de gaz pour rendre le mélange explosif
 - C. Une ventilation ramènera le mélange air/gaz à faire un passage en plage d'explosivité

17. Comment agit la mousse sur un incendie ?

- A. Elle isole
- B. Elle nettoie
- C. Elle étouffe

18. La consommation d'air d'un sapeur-pompier est variable selon l'effort effectué. D'après le Guide de Techniques Opérationnelles (G.T.O.) « engagement en milieu vicié », lors d'un effort intense, cette dernière peut s'élever à :

- A. 135 l/min
- B. 90 ou 100 l/min
- C. 40 à 70 l/min

19. Que signifie L.D.M.R. ?

- A. Lance débit mixte réglable
- B. Lance débit maximum réunie
- C. Lance débit minimum réglable

20. Quel est l'autre nom d'une explosion de fumées ?

- A. Overcraft
- B. Flashover
- C. Backdraft

21. Quelles sont les caractéristiques des fumées et gaz de pyrolyse annonçant un Flashover ?

- A. Envahissement de plus de la moitié de la hauteur du volume
- B. Phénomène invisible
- C. Epaississement du plafond des fumées

22. Le D.D.S.I.S. est placé sous l'autorité du représentant de l'Etat dans le département pour :

- A. La direction opérationnelle du service d'incendie et de secours et de son corps départemental de sapeurs-pompiers
- B. La direction des actions de prévention relevant du service d'incendie et de secours
- C. La gestion administrative et financière de l'établissement

23. Que veut dire P.G.R. ?

- A. Procédure gaz répandue
- B. Procédure gaz renforcée
- C. Procédure gratuite de renfort

24. Quelles sont les missions principales des S.D.I.S. en matière de lutte contre l'incendie ?

- A. Protéger les personnes soumises aux effets de l'incendie et laisser brûler les biens
- B. Préserver les biens
- C. Protéger l'environnement des effets de l'incendie

25. Quelles sont les couleurs du galon d'adjudant-chef dans un S.D.I.S. ?
- A. Jaune avec un liseré rouge
 - B. Rouge avec un liseré jaune
 - C. Blanc avec un liseré rouge
26. D'après les dernières statistiques des services d'incendie et de secours (Edition 2022 portant sur l'année 2021), les femmes représentent :
- A. 15% des sapeurs-pompiers civils
 - B. 20% des sapeurs-pompiers civils
 - C. 25% des sapeurs-pompiers civils
27. Une brûlure est dite simple quand :
- A. Elle a un aspect circulaire
 - B. La peau présente des rougeurs chez l'adulte
 - C. La cloque a une surface inférieure à la moitié de la paume de la main de la victime
28. Quel est le rythme cardiaque moyen chez un nouveau-né ?
- A. 90 - 120
 - B. 60 - 100
 - C. 120 - 160
29. Que veut dire D.G.S.C.G.C. ?
- A. Direction générale de la santé commune et des grandes causes
 - B. Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises
 - C. Direction globale de la sûreté en charge de la gestion communautaire
30. Quels sont les emplois confiés aux caporaux de sapeurs-pompiers professionnels ?
- A. Equipier
 - B. Chef d'équipe
 - C. Chef d'agrès
31. Quels sont les droits des fonctionnaires parmi ceux cités ci-dessous ?
- A. Liberté d'expression
 - B. Droit à congé
 - C. Droit à la formation professionnelle tout au long de la vie
32. Quelles sont les obligations des fonctionnaires parmi celles citées ci-dessous ?
- A. Secret professionnel
 - B. Obligation de mutation
 - C. Discretion professionnelle

33. Quelle est la pression minimale d'engagement pour un appareil respiratoire isolant à circuit ouvert « ARICO », pour une bouteille de 300 bars ?
- A. 220 bars
 - B. 250 bars
 - C. 270 bars
34. De quoi est composée la ligne de vie ?
- A. Ligne guide + liaison personnelle
 - B. 2 lignes guide
 - C. Liaisons personnelles du binôme + 1 commande
35. Quel est le rôle du contrôleur ?
- A. Assurer l'enregistrement des binômes avant engagement
 - B. Entrer le premier
 - C. S'assurer du port correct des EPI
36. Que veut dire S.D.A.C.R. ?
- A. Schéma directeur d'analyse et de catégorie des risques
 - B. Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques
 - C. Schéma départemental approfondi des circonstances des risques
37. Pour s'approcher d'un cheval, il faut privilégier :
- A. Un abordage par la droite
 - B. Un abordage par la gauche
 - C. le côté d'abordage n'a pas d'importance
38. Qu'est-ce qu'une extinction indirecte ?
- A. Passer par la porte arrière pour éteindre un feu
 - B. Produire de la vapeur en utilisant l'énergie thermique dans les parois soumis à l'incendie
 - C. Ne pas éteindre le feu immédiatement
39. Quel(s) élément(s) ne fait (font) pas partie de la composition de la pièce faciale d'un appareil respiratoire isolant (A.R.I.) ?
- A. Le demi-masque
 - B. La soupape d'expiration
 - C. Le détendeur
40. Un appel de détresse en mode direct :
- A. Abouti à contacter un ou plusieurs interlocuteurs à proximité immédiate
 - B. Abouti à contacter le CODIS
 - C. Peut être géré en y répondant immédiatement ou en basculant un terminal sur la DIR1

41. Comment appelle-t-on un épanchement de sang intérieur qui s'écoule par un orifice naturel ?
- A. Une hémorragie extériorisée
 - B. Une plaie grave
 - C. Une hémorragie externe
42. Qu'est-ce que le pont Néerlandais ?
- A. Une technique d'extinction
 - B. Une technique de relevage
 - C. Une technique de césarisation
43. Comment fonctionne une turbopompe ?
- A. En circuit ouvert
 - B. En circuit fermé
 - C. Aucun des 2
44. Que signifie M.P.E. ?
- A. Moto-pompe électrique
 - B. Moto-pompe d'épuisement
 - C. Matériel de pompage de l'eau
45. Qui finance les S.D.I.S. au quotidien ?
- A. Le conseil régional et les communes
 - B. Le conseil départemental et l'état
 - C. Les communes et le conseil départemental
46. Que veut dire hauteur géométrique d'aspiration ?
- A. Distance entre l'axe de la pompe et l'axe du plan d'eau
 - B. Distance entre la pompe et le centre du plan d'eau
 - C. Distance entre la crépine et l'axe de la pompe
47. Que signifie le code matière 5 ?
- A. Toxique ou infectieux
 - B. Solide inflammable
 - C. Comburant ou peroxyde organique

48. Quel est le débit nominal d'un tuyau de 70 mm ?

- A. 250 l/min
- B. 500 l/min
- C. 1000 l/min

49. Que signifie P.P.B.E. pour les sapeurs-pompiers ?

- A. Protection des personnes, des biens et de l'environnement
- B. Plan de prévention du bruit dans l'environnement
- C. Plan pour le bien de l'environnement